



PIECES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE
DE
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ et/ou de PASSEPORT
(Dossier unique)

Les dossiers sont à compléter sur internet

sur le site : <https://ants.gouv.fr/moncompte/s.inscrire>

***Soit** créer un compte et pré remplir toutes les étapes de sa pré-demande jusqu'à obtention du sms ou mail de validation
***Soit** cliquer sur l'onglet **France Connect** et vous connecter via l'un de vos comptes Améli/ Impôt /La poste et remplir la pré-demande.

Si vous ne disposez pas d'imprimante afin de sortir le récapitulatif version PDF veuillez transférer votre sms ou mail de validation en y précisant votre nom, date et heure de rendez-vous, sur l'adresse mail :
etat-civil@ville-grande-synthe.fr

**La Carte d'Identité et/ou le passeport
peut s'établir dans n'importe quelle mairie équipée de station Biométrique**

à GRANDE-SYNTHE
uniquement sur RDV
03.28.23.66.49 / 03.28.62.77.08

Fournir les documents **ORIGINAUX** (Pas de copies)

Présence de l'intéressé (e) OBLIGATOIRE au dépôt et au retrait de la demande
Les mineurs doivent être impérativement présents et accompagnés du représentant légal, au dépôt du dossier.

Tout retard ou dossier incomplet entraîne le report du rendez-vous

RENDEZ VOUS LE :

A :



- 1 photo d'identité, couleur, récente, tête nue et dégagée, sans lunette, fond neutre.
(pas de photo d'école) ⚠ **SI PHOTO ABIMÉE (COUPS, GRIFFURES...) = REJET DE DOSSIER**
 - Ancienne carte d'identité et/ou passeport
 - Pièce d'identité du parent qui se présente (pour les mineurs)
 - Livret de famille et connaître sa filiation (nom, prénoms, date et lieu de naissance des parents) et si divorce/séparation jugement définitif et complet (ou tout autre jugement)
- ⚠ Si autorité parentale partagée et domicile de l'enfant chez l'un des 2 parents : justificatif de domicile du parent hébergeant l'enfant ainsi que sa carte d'identité
- Si garde alternée : un document est à retirer en Mairie et doit être complété par les 2 parents (fournir les justificatifs de domicile des 2 parents + leurs pièces d'identité)
- Acte de Naissance / Mariage
 - Document de nationalité française : Décret, Certificat de nationalité, Déclaration
 - Preuve du voyage ou attestation sur l'honneur
 - Justificatif de domicile – 1 an : Impôt, Téléphone fixe ou portable, EDF/GDF, Loyer .
Pour les Enfants majeurs justificatif à leur nom et prénom

En cas d'hébergement ou pour les personnes n'ayant pas de justificatif de domicile officiel à leur nom :

- Un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
- Une attestation sur l'honneur précisant l'hébergement et Pièce d'identité de l'hébergeant
- Un justificatif de domicile au nom de l'hébergé à l'adresse de l'hébergeant (si hébergement chez un tiers)

Si perte ou Vol pour la Carte d'Identité

- Déclaration de : Vol par le Commissariat ou Gendarmerie ou Perte par la Mairie
- Timbre fiscal à 25,00 € (A régler en ligne (Site sécurisé) tout en complétant votre dossier ou à retirer au débit de tabac ou Perception)
- Document d'identité avec photo (Copie Carte d'identité, Passeport, Carte d'étudiant, Vitale avec photo, de bus, de sport, Permis, SNCF, ...)
- Attestation sur l'honneur si aucun papier administratif avec photo_(à faire sur place)

Pour les demandes de passeport

Timbres fiscaux A régler en ligne (site sécurisé) tout en complétant votre dossier ou à retirer au débit de tabac ou Perception

- Majeur **86,00 €**
- Mineur + 15 **42,00€**
- Mineur – 15 ans **17,00€**